

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 MAI 2008**

**Délibération
n° 2008.05.02.B**

**Station d'épuration
de Fléac - marché de
travaux - " Génie
épuratoire " : appel
d'offres restreint**

LE VINGT DEUX MAI DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES**Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****STATION D'EPURATION DE FLEAC - MARCHE DE TRAVAUX - " GENIE EPURATOIRE " : APPEL
D'OFFRES RESTREINT**

Dans le cadre du programme d'assainissement de l'agglomération issu du schéma directeur d'assainissement approuvé par la délibération n° 67 du 20 mars 2002, et l'arrêté préfectoral de mai 2003 fixant des objectifs de réduction des flux polluants de l'agglomération d'Angoulême, la construction d'une station d'épuration à l'ouest du territoire a été retenue parmi les actions prioritaires.

Par délibération n°18 du 28 février 2008, le conseil communautaire a validé le projet définitif présenté par le groupement AMODIAG –HECA – BUA- AVANT PROPOS – SEGUI, de construction d'une station d'épuration à Fléac pour un coût prévisionnel global estimé à 13 413 000 € HT .

La construction de cet équipement fera l'objet de la passation successive de trois marchés publics :

- génie épuratoire,
- génie civil,
- VRD et espaces verts.

Cette procédure permet à la fois de retenir la meilleure proposition technico-économique pour le système épuratoire en intégrant la qualité des équipements proposés, les coûts d'investissement, les coûts d'exploitation, les mesures prises en faveur de l'environnement et, dans le cadre de la consultation de génie civil, de juger les propositions sur une base commune.

Il convient de lancer la procédure des travaux pour le génie épuratoire dont le coût estimatif est de 5 647 000 € HT.

Il comprend la fourniture et la pose des équipements des filières suivantes :

Filière Eau : Prétraitement
Aération
Clarification
Hydrolyseur pour traitement des graisses

Filière Sous-Produits : Traitement matières de vidanges
Traitement matières de curage
Traitement des boues

Filière traitement odeur : Extraction d'air vicié
Traitement biologique des odeurs

Les équipements électriques, d'automatisme, de télégestion, de contrôle et de commande des différents organes de la station d'épuration sont intégrés dans cette consultation.

La procédure à mettre en œuvre est l'appel d'offres restreint en application des articles 33 et 60 à 64 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie - construction du 6 mai 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'INSCRIRE les dépenses au budget annexe assainissement article 2313 - autorisation de programme n°1 – Opération n° 2008-01.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 mai 2008	<u>Affiché le :</u> 28 mai 2008